

GRAND LILLE MÉTROPOLE MARCHANDE



DÉVELOPPER LES ENTREPRISES
POUR DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

SYNTHÈSE PROJET STRATÉGIQUE 2011 - 2015



Le projet de territoire : Grand Lille, Métropole Marchande

Partout dans le monde émergent des métropoles, façades d'une économie qui se globalise. Si ce terme désigne de grandes villes internationales, il recouvre des réalités différentes selon les continents voire les pays.

Aujourd'hui, ces agglomérations fonctionnent en réseau, développent des complémentarités dans certains domaines et se concurrencent dans d'autres. Pour trouver durablement une place, le positionnement devient un enjeu crucial. Il permet de capitaliser sur les forces et de les valoriser.

Consciente de ces enjeux, la CCI Grand Lille a défini un véritable projet de territoire : **Grand Lille, Métropole Marchande.**

Grand Lille, c'est d'abord l'affirmation d'une conception ouverte de la Métropole. Cette Métropole dépasse les limites administratives pour permettre à chaque territoire de valoriser ses atouts et de bénéficier d'une dynamique collective. Les partenariats doivent donc se développer avec les acteurs publics, notamment à l'échelon régional.

Grand Lille, c'est également la volonté de construire une Métropole à taille humaine. Loin des modèles asiatiques ou américains, l'ensemble des acteurs territoriaux doivent construire une Métropole de proximité pour les hommes et les entreprises. Pour les hommes, la Métropole à taille humaine, c'est par exemple la possibilité de changer de travail sans changer de logement ou de bénéficier d'une offre de formation complète. Pour les entreprises, la Métropole, c'est l'opportunité de bénéficier de l'appui de cabinets d'avocats, d'agences de communication ou de tout autre service de haut niveau.

La Métropole Marchande se fonde sur un premier élément incontournable : l'histoire.

L'histoire du Grand Lille, c'est celle de l'ouverture et des échanges marchands. Autant de traditions que l'on retrouve d'ailleurs en Flandres, aux Pays-Bas, en Angleterre et en Allemagne. La vieille Bourse témoigne encore de cet héritage que les acteurs ont su perpétuer.

La Métropole Marchande se fonde sur un second élément incontournable : la géographie.

C'est la prise en compte d'une position unique, au carrefour de l'Europe. C'est un lieu d'échanges tout particulier au cœur d'un bassin de 100 millions de consommateurs. C'est le 3^{ème} centre mondial en termes de pouvoir d'achat, juste derrière Tokyo et New York. C'est aussi un point de convergence des flux : liaisons portuaires, aéroportuaires, routières et ferroviaires.

La Métropole Marchande, c'est une métropole au profit de l'ensemble du monde économique.

Elle valorise les principaux secteurs d'activités développés et pour lesquels le territoire est reconnu : commerce, logistique mais aussi industrie... car pour vendre il faut aussi produire. Elle permet aux services de jouer pleinement leur rôle dans une dynamique d'évolution du tissu économique.

La Métropole Marchande, c'est une grande ambition pour le territoire fondée sur quelques principes :

Une Métropole entreprenante

L'entrepreneuriat constitue un levier fondamental de développement et de création de richesse. Il s'entend comme la capacité individuelle d'une population à se penser comme porteur de projet, même en tant que salarié ou bénévole. La sensibilisation à l'esprit d'entreprendre doit se faire tout au long de la vie et dès le plus jeune âge.

Une Métropole innovante

Dans un contexte en mutation, l'innovation et la production de savoirs, de science, de compétences techniques mais aussi de « capital humain » prennent une importance accrue. L'économie de la connaissance est à la source même de la compétitivité. L'investissement dans ces secteurs et le développement des liens entre les acteurs sont primordiaux.

Une Métropole renforçant ses emplois métropolitains supérieurs

Le tertiaire supérieur est indispensable pour accompagner l'évolution de l'économie par la valeur ajoutée qu'il dégage et sa contribution à la mutation des autres secteurs.

Une Métropole amplifiant son rayonnement international

Pour accroître le rayonnement, la qualité de l'offre de formation constitue un impératif. Il est aussi fondamental d'appuyer et de promouvoir les sites et filières d'excellence tout comme les pôles de compétitivité. Une attention particulière doit être portée pour continuer à valoriser l'image de la Métropole. Dans ce cadre, les grands équipements et les grands événements culturels et sportifs permettent de développer des secteurs comme le tourisme.

Une Métropole attirant les entreprises

Aujourd'hui la capacité à attirer les flux et à en tirer profit est décisive. Cette notion touche directement à l'environnement des hommes et des entreprises. Les conditions d'accueil doivent être adaptées : foncier économique de qualité et en quantité suffisante, haut débit, accessibilité, qualité de la main d'œuvre, contexte fiscal et réglementaire...

Une Métropole intelligente, construisant un avenir durable

Le projet de Métropole Marchande ne saurait fédérer les habitants du territoire que s'il se place résolument sur le terrain du développement durable et de la préservation du cadre de vie. Dans ce contexte se développent progressivement de nouveaux marchés et de nouveaux modèles économiques qui sont des relais de croissance. Il convient donc d'anticiper l'avenir pour mieux le construire.

**Grand Lille, Métropole Marchande c'est l'ambition
de développer les entreprises pour développer le territoire.**

Objectif 1 : Etre encore plus proche des entreprises

Action 1 : Ancrer le réflexe CCI

Le nombre d'actions et la diversité des champs d'intervention de la CCI Grand Lille ont pu entraîner un manque de lisibilité pour les entreprises ressortissantes et pour les partenaires.

C'est pourquoi, la CCI Grand Lille mettra en place **une véritable stratégie de communication** axée sur ses quatre métiers principaux : accompagner les entreprises, former les hommes, aménager le territoire, représenter les intérêts des entreprises.

Il s'agira également de conforter le rôle du **Centre Relations Clients**, qui constitue bien souvent sa première vitrine. Pour assurer un accueil qualitatif de ses clients, la CCI devra renforcer les compétences opérationnelles de ce service, achever sa centralisation et veiller au maintien de la proximité sur tout le territoire.

De plus, profitant de l'opportunité que représente la clientèle du **Centre de Formalité des Entreprises**, qui reçoit chaque année 40% des ressortissants, la CCI valorisera davantage auprès d'eux l'ensemble de ses services et missions.

Enfin, pour **rompre l'isolement du chef d'entreprise**, la CCI poursuivra les accompagnements individuels et collectifs. Elle donnera de nombreuses occasions aux chefs d'entreprises d'échanger entre eux, lors de rencontres ou sur le web notamment à travers www.ci-you.fr, le réseau vitruel du monde économique du Grand Lille.

Action 2 : Développer l'entrepreneuriat et favoriser la pérennité

L'entrepreneuriat est un élément déterminant de notre compétitivité et de notre attractivité. Mais la région est en avant dernière position en France en termes de densité entrepreneuriale. L'enjeu majeur pour la Métropole Marchande est d'augmenter le potentiel de créativité et d'innovation de la population.

Notre ambition est de développer l'esprit d'entreprendre et d'amorcer un profond changement de culture. En phase avec la Stratégie Régionale de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat (SRIE), la CCI **renforcera ses actions de sensibilisation** à destination de l'ensemble de la population et plus particulièrement des jeunes (salon Créer, forums Grand Lille Terre d'entrepreneurs, Mace...)

Afin de favoriser les créations d'entreprises viables et durables, la CCI continuera à **accompagner pas à pas les porteurs de projet**. De l'idée à la création, elle leur proposera un parcours complet. Pour cela, elle segmentera et adaptera son offre, développera les partenariats pour une meilleure orientation et homogénéisera ses soutiens aux Plateformes d'Initiative Locale.

Parce que l'entreprise est particulièrement vulnérable au démarrage de son activité, la CCI **accompagnera les dirigeants de jeunes entreprises**, pour les aider à mettre en place des outils de suivi d'activité, prendre du recul sur leur quotidien et définir le cap de leur développement.

Pour favoriser la pérennité des entreprises, la CCI consolidera **sa position actuelle d'expert et de facilitateur de la transmission**. Dans les dix années à venir, 30% des entreprises devraient faire l'objet d'une transmission ou reprise. Pour anticiper ce phénomène, la CCI développera la sensibilisation des « cédants ». Après avoir analysé les critères déterminant cette transmission, un plan systématique de prospection visant à détecter les entreprises à céder sera lancé. Un accompagnement individuel leur sera alors proposé. Des dispositifs d'évaluation devront aussi fluidifier au maximum ce marché.

Action 3 : Accompagner et financer le développement des PME/PMI

Pleinement investie de sa mission d'accompagnement des entreprises, confirmée par la loi, la CCI Grand Lille est aux côtés des dirigeants quelles que soient leurs problématiques.

Acteur incontournable du développement des entreprises, la CCI leur fournit des réponses précises et des solutions concrètes au quotidien : ressources humaines, finances, stratégie, environnement, qualité, innovation, développement durable, TIC, apprentissage... Cet accompagnement sera poursuivi et notre représentation dans le dispositif objectif PME sera renforcé.

En opérant une segmentation de son offre selon les typologies d'entreprises, la CCI Grand Lille **adaptera et élargira la palette de ses services**, de façon à répondre aux attentes de ses clients : service de médiation entre entreprises, permanences juridiques, accompagnement en matière de développement commercial, animation des parcs d'activités, coopération inter-entreprises pour l'émergence d'ETI...

A cela, il convient d'ajouter une démarche d'évaluation systématique de toutes les actions afin d'en mesurer la pertinence pour l'entreprise et pour le développement économique du territoire.

Au-delà de l'accompagnement stratégique proposé aux entreprises en matière de finances, la CCI leur apporte des solutions concrètes. Les sociétés de capital développement créées avec l'IRD Nord-Pas de Calais (Flandre Expansion, Saint Omer Expansion, Douaisis Expansion) offrent aux entreprises en croissance des **possibilités de financement** à valoriser. Pour cela, une politique stratégique avec les acteurs du financement sera définie. Il s'agira également de renforcer nos positions avec certains partenaires du financement (collectivités, fonds d'expansion, financeurs privés).

Action 4 : Affirmer la différence de la CCI dans les démarches administratives

La CCI Grand Lille remplit un nombre croissant de missions régaliennes en matière de formalité (création, modifications, apprentissage, international, commerçants non sédentaires...). Malgré de réels efforts de simplification, les obligations des entreprises dans ce domaine restent bien présentes. Notre objectif est donc de **faciliter au maximum la partie des démarches administratives qui incombe aux entreprises**. Il s'agit pour nous de passer d'un métier administratif à un métier d'accompagnement : passer d'un CFE à un CAFE (Centre d'accompagnement pour les formalités des entreprises).

L'enjeu est également **d'accroître l'activité formalités internationales** (Carnet ATA, Certificats d'origine, factures visées, liste de colisage, certification de signatures, visas consulaires,...) ainsi que les services liés à **l'apprentissage** (enregistrement des contrats, collecte et versement de la taxe).

Toujours dans un souci de simplification administrative, la CCI encouragera ses clients à opter pour **une signature électronique, Chambersign**, assurant la sécurisation technique et juridique des échanges.

Face à l'augmentation d'activité du CFE (+25% depuis 2008), **renforcer l'efficacité de ce service** est aujourd'hui nécessaire. Pour garantir le respect des délais, l'accroissement de la dématérialisation sera une solution à privilégier.

Action 5 : Soutenir le développement du commerce

La CCI Grand Lille apporte son expertise auprès des acteurs du commerce, notamment des unions commerciales, et auprès des collectivités. Elle souhaite conforter le développement du secteur par la mise en place d'actions qui continueront à s'inscrire dans le cadre du Programme régional de dynamisation des entreprises commerciales et de services (PRDECS).

Afin de **promouvoir un équilibre entre toutes les formes de commerces**, la CCI apportera son expérience dans les documents d'urbanisme commerciaux. En effet, les décisions en matière d'équipement commercial doivent concilier plusieurs intérêts : celui du consommateur, celui d'une concurrence équilibrée et celui de l'aménagement du territoire. La CCI aidera également les élus des collectivités à analyser la situation de leur tissu commercial (étude du linéaire, constitution de bases

de données, expertise sur site...). Enfin, elle les accompagnera dans leur stratégie de développement du commerce local (PLA, FISAC, PLDE...).

Pour **favoriser la pérennité du commerce**, la CCI Grand Lille pourra élargir la palette des services qu'elle propose aux exploitants de points de vente : information et sensibilisation, orientation vers différentes sources de financement, aides juridiques et réglementaires, accompagnement de l'apprentissage, professionnalisation dans les domaines du marketing, de la communication et du e-commerce, modernisation de points de vente, démarche qualité commerce et mise aux normes. De plus la CCI les aidera à profiter pleinement des opportunités que représentent pour eux certains événements sportifs ou culturels, des sites naturels ou équipements... De même, pour favoriser la transmission des commerces, une attention particulière sera portée sur l'accompagnement à la fois des repreneurs et des cédants. Enfin, la CCI accompagnera les commerçants dans la défense de leurs intérêts auprès des collectivités, par exemple en période de travaux, évolution réglementaire ou fiscale (PMR, etc), périmètre de sauvegarde au sein duquel le droit de préemption s'exerce...

La dynamisation et l'organisation du commerce passe aussi par **l'appui aux structures commerciales** (UC,...). La CCI favorisera leur professionnalisme et poursuivra ainsi **la promotion des actions collectives**, notamment à travers « Commerçant de France ».

Action 6 : Renforcer notre image de terre d'accueil

En progression constante, le tourisme représente plus de 10% du PIB régional. Il génère 4,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 37 000 emplois. Pourtant ce secteur contribue encore trop peu à la croissance et au développement de notre territoire.

La CCI soutiendra donc la création, la transmission et la reprise d'entreprises du secteur afin de **densifier l'offre touristique**. Des actions fédératrices seront menées pour permettre aux différents intervenants de constituer un réseau.

La CCI, par son action de sensibilisation et d'accompagnement, doit participer à la nécessaire **montée en gamme** de nos capacités touristiques. La CCI aidera les entreprises du secteur à s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires, aux besoins des clients et aux évolutions technologiques. Cette montée en gamme permettra le développement du tourisme d'affaires particulièrement générateur de recettes ou du tourisme haut de gamme.

Pour **soutenir les dynamiques locales**, la CCI apportera son appui aux structures qui participent au développement touristique (Bureau Régional des Congrès, offices de tourisme locaux...). La CCI appuiera les actions de promotion et la tenue d'événements propres à faire connaître le territoire et à le faire bénéficier de retombées positives.

Objectif 2 : Renforcer nos atouts territoriaux pour répondre aux besoins des entreprises

Action 7 : Améliorer l'accessibilité internationale du territoire

L'accessibilité nationale et internationale est fondamentale pour inscrire la Métropole dans les échanges français et mondiaux. Cette condition confère aux villes un potentiel d'échanges plus ou moins élevé. La CCI Grand Lille, en tant qu'actionnaire majoritaire de l'aéroport de Lesquin, concessionnaire des Ports de Lille et force de proposition sur la thématique de la mobilité, a un rôle décisif en la matière.

La CCI Grand Lille entend **conforter l'aéroport de Lesquin** et vise un objectif de 1 800 000 passagers avant 2020. Pour ce faire, elle développera cet équipement au niveau euro-régional. La CCI sera également attentive à renforcer le partenariat avec les collectivités, à développer le fret, à renforcer l'intégration de cet aéroport dans les territoires métropolitain et régional,... tout en réduisant les nuisances sur l'environnement. Des projets d'investissement permettront de concrétiser cette ambition (renouvellement de la zone d'atterrissage de la piste principale, par exemple).

La CCI continuera à apporter son expertise et à interpeller les pouvoirs publics pour la **création d'une 3^{ème} gare TGV**. L'objectif de ce nouvel équipement, positionné au cœur du dispositif de transport de l'Aire Métropolitaine de Lille, est de développer significativement son accessibilité internationale, tout en apportant une réponse commerciale au besoin de massification des trafics sur une ligne qui, sans optimisation, sera saturée à l'horizon 2020-2030. Il s'agit également de confirmer le positionnement de Lille en tant que « hub européen de la grande vitesse ».

Complément indispensable à la bonne accessibilité du territoire, le **réseau fluvial** doit être conforté. La CCI Grand Lille et les milieux économiques ont largement contribué à la décision d'engagement des travaux du **Canal Seine-Nord**. Celui-ci permettra de relier les voies fluviales du Nord de l'Europe au bassin parisien. La CCI apportera son expertise pour que les bénéfices de cette nouvelle infrastructure irriguent l'ensemble des territoires via la création de plates-formes logistiques et le raccordement avec le réseau secondaire.

Enfin, point noir de la mobilité, le réseau routier est aujourd'hui saturé. La **congestion** fait de Lille la ville de province la plus engorgée avec 50 heures perdues chaque année par automobiliste. La CCI continuera, avec l'ensemble du monde économique, à sensibiliser les acteurs locaux sur la gravité de la situation et sur la nécessité **de réaliser des infrastructures routières** pour fluidifier le trafic et autoriser le développement économique (échangeur de Templemars, Contournement Sud-Est de Lille...).

Action 8 : Disposer d'une offre foncière équilibrée en qualité et en quantité sur l'ensemble du territoire

Les disponibilités foncières sont un élément capital de l'attractivité. La Métropole accuse un retard en ce domaine comparativement aux autres grandes villes françaises. La CCI Grand Lille, en tant qu'aménageur de parcs d'activités, cherchera à répondre au besoin des entreprises sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit, en respectant les équilibres territoriaux, **d'acquérir du foncier**, de l'aménager et de mettre ainsi à disposition des entreprises une offre de qualité en quantité suffisante. Sur la communauté urbaine de Lille, la « Charte 1 000 hectares » sera l'outil principal de planification et de répartition des rôles pour les trois ans à venir.

Il s'agit également de penser ces parcs comme des **parcs modernes** avec un haut niveau de services, une accessibilité aisée et bien évidemment la connexion au haut débit. La stratégie

consulaire consistera à **poursuivre l'aménagement des parcs** en cours (Winhoute-Halluin Front de lys, Mélantois, PMA Saint-Omer), à organiser l'aménagement des parcs gelés aujourd'hui par des contraintes réglementaires ou politiques (Tressin, Vendeville-Pic au Vent, Templemars/Seclin, Quesnoy sur Deûle). La CCI demandera l'inscription dans le SCOT des futurs parcs à préparer (Houplines 2, Mélantois 2, Pic au Vent).

Au-delà de cette action, la CCI, en partenariat avec les collectivités locales concernées, s'attachera à **développer son expertise pour requalifier les parcs d'activités vieillissants** (CRT de Lesquin, Zone de Neuville en Ferrain,...).

La CCI souhaite également **engager une réflexion** pour développer les activités propres à une société foncière. Celle-ci pourrait construire des bâtiments et/ ou des bureaux et les louer.

La CCI Grand Lille proposera aux autres CCI territoriales et aux collectivités ne disposant pas de service « Parcs d'activités » son expertise de maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre.

Action 9 : Favoriser une chaîne logistique durable

Grâce à sa position géographique privilégiée, sa vocation industrielle et commerciale et son accessibilité par tous les modes de transport, la Métropole a su déployer une activité importante en matière de transport et de logistique. La CCI Grand Lille exerce en la matière un rôle capital, à la fois par son service extérieur, Ports de Lille, qui regroupe aujourd'hui onze ports fluviaux et par ses activités en matière d'aménagement de parcs d'activités.

La CCI continuera à **développer les services sur ses sites stratégiques** (aménagement et location de terrains, location de locaux d'activités, prestation de services logistiques, ...) et **l'intermodalité**.

La CCI contribuera au développement d'une société unique pour **harmoniser la gestion des ports** situés sur les liaisons Marquion Dunkerque, Deûle et Lys, incluant le port intérieur de la plateforme de Dourges Delta 3. Dans ce cadre, la CCI renforcera les synergies dans le développement des ports intérieurs entre eux et avec les ports maritimes.

La CCI souhaite **initier de nouvelles solutions** qui répondent aux logiques métropolitaines et réduisent les externalités négatives. C'est le cas notamment du Centre multimodal de distribution urbaine (CMDU) qui permet de développer un nouveau type de logistique adapté aux zones urbaines et fédérant de nombreux acteurs du monde économique.

C'est également le cas des Plans de déplacement de zones (PDZ) que la CCI pilote de façon expérimentale sur le CRT de Lesquin et sur la zone de Somain-Aniche. Cette action novatrice s'inscrit dans le cadre d'un renforcement des services aux entreprises et contribue à la fois à une meilleure mobilité sur la métropole et une gestion durable du développement économique.

Action 10 : Orienter les politiques d'aménagement et les projets structurants dans l'intérêt des entreprises

La multiplication des lois, des normes et des documents cadre ont des conséquences directes sur les entreprises pour qui le contexte réglementaire et législatif est de plus en plus complexe. Le statut d'établissement public des CCI et leur ancrage territorial leur permettent de se placer comme un interlocuteur capable de dégager une vision à moyen terme et d'intervenir de manière cohérente au niveau pertinent.

La CCI continuera à s'investir dans les différents observatoires qui permettent de **développer notre connaissance du tissu économique et de ses évolutions**. Elle réalisera les études nécessaires pour formuler ses avis et demandes.

Grâce à son expertise, la CCI contribue à défendre les intérêts économiques de ses ressortissants et l'intérêt général. Elle participe activement à l'**élaboration et au suivi des grands documents d'orientation** qui fixent les axes stratégiques en matière d'économie, d'aménagement, d'urbanisme, de transport, d'environnement... Pour renforcer son action, la CCI propose la mise en place de groupes de travail réunissant les institutions du monde économique. Ainsi une vision commune du développement pourra être soutenue tout en respectant les particularités de chacun.

En complément des avis apportés à ces documents de planification, la CCI sera **force de propositions dans les grands débats** et accentuera son action de sensibilisation des Pouvoirs publics sur toutes les thématiques impactant ses ressortissants : fiscalité, mobilité, déploiement du haut débit, évolution et enjeux des mutations économiques...

Objectif 3 : Mettre l'homme au cœur de la performance

Action 11 : Afficher le projet pédagogique de nos écoles, un positionnement clair et lisible

Aujourd'hui spécialisées par métiers, sans concurrencer les grandes écoles, les structures de formation de la CCI Grand Lille sont **de véritables outils pour construire la Métropole Marchande**. Elles vont permettre d'adapter les compétences, en formation initiale ou continue, aux besoins présents et futurs des entreprises, notamment par le biais des conseils de perfectionnement qui veillent à la **bonne adéquation de l'offre à la demande**. Par la proximité qu'elles entretiennent avec leurs différents partenaires, elles seront en mesure de présenter une offre diversifiée et complémentaire, au service du développement économique et de l'emploi. La CCI Grand Lille engagera donc une réflexion afin de repréciser et affirmer le positionnement de ses écoles. Les formations seront harmonisées et leur **coordination renforcée** pour présenter une **offre de formation commune et structurée**. Comme la rapidité des évolutions nécessite un outil flexible et adaptable, les orientations seront régulièrement passées au crible des besoins des entreprises et des formations manquantes dans notre Métropole.

Action 12 : Contribuer à l'émergence d'un pôle d'enseignement d'envergure européenne

La nécessité de **faire émerger un pôle d'enseignement d'envergure internationale** est aujourd'hui reconnue par tous. Le Programme d'Investissements d'Avenir a permis le développement d'une dynamique visant à une meilleure structuration de l'enseignement supérieur local. Les entreprises ne peuvent se contenter d'observer ces développements mais doivent en être des acteurs. De multiples partenariats (fondation, société d'accélération de transferts de technologies, information sur les bourses CIFRE...) potentiellement générateurs de richesse ne se font pas par simple méconnaissance de l'autre. La CCI Grand Lille entend jouer pleinement son rôle d'intermédiaire en collectant et diffusant l'information auprès de ses membres pour **mobiliser les milieux économiques et rapprocher faisants et sachants**.

Pour **mieux faire entendre la voix des entreprises**, la CCI Grand Lille, représentée dans de nombreux conseils d'administration de grandes écoles, redéfinira les aides qu'elle apporte afin que ses crédits soient clairement fléchés sur des modules ou des formations en accord avec la construction de la Métropole Marchande. Il s'agira aussi de réévaluer les différentes subventions versées aux écoles en fonction de notre vision métropolitaine (formations liées au commerce et aux métiers des services).

La culture européenne est aujourd'hui un élément essentiel du parcours de tout étudiant. C'est d'autant plus vrai dans une métropole naturellement ouverte vers l'international. La CCI Grand Lille poursuivra la mise en place de **stages en entreprises à l'étranger**, les **échanges d'étudiants**, et ceux de formateurs au sein de ses établissements.

Action 13 : Favoriser le rapprochement formation/entreprises

Malgré de nombreux efforts, le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise n'aboutissent pas encore à une concordance parfaite de leurs besoins réciproques. La CCI s'efforcera de conjuguer les intérêts des uns et des autres dans ses actions personnelles ou partenariales. Son rôle sera de **faciliter les relations entre le monde économique et ceux de l'éducation et de l'orientation**, notamment en apportant des réponses adaptées à l'augmentation des sollicitations des écoles envers les entreprises.

Ainsi la CCI Grand Lille poursuivra la **sensibilisation des jeunes à la vie de l'entreprise** et les informera sur les **différents métiers**. Elle cherchera plus particulièrement à faire découvrir aux jeunes le fonctionnement de l'entreprise, la réalité de la vie active et des relations de travail, mais également les perspectives d'emploi et d'évolution d'un métier ou d'un secteur d'activités. Par exemple, l'action spécifique consacrée à la découverte des métiers du commerce sera poursuivie. De même, la diversité des métiers de l'industrie sera valorisée. Lien fondamental entre une pédagogie de la connaissance et une pédagogie de l'expérience, le stage en entreprises sera encouragé. Des grands rendez-vous comme la Nuit de l'orientation seront maintenus et la présence de la CCI dans différents salons et forums sera renforcée.

L'alternance, désormais étendue à tous les niveaux de formation représente aujourd'hui **une des meilleures préparations à la vie professionnelle**. La CCI agira à la fois au sein de ses propres établissements pour proposer ses formations en alternance et participera au développement de ce système dans les autres écoles. Elle poursuivra également son action d'accompagnement auprès des maîtres d'apprentissage.

Action 14 : Optimiser les possibilités d'accès à l'emploi

En dépit d'un nombre élevé de demandeurs d'emploi, certaines entreprises ne parviennent pas à recruter de nouveaux collaborateurs sur certains métiers en tension. La CCI Grand Lille favorisera une **meilleure adéquation entre l'offre et la demande** afin que les besoins des entreprises soient satisfaits.

Afin d'accompagner les entreprises dans leurs problématiques RH au quotidien et sur le terrain, la CCI Grand Lille a mis en place **trois dispositifs complémentaires** qu'elle entend aujourd'hui conforter. D'une part le dispositif **Plate-Forme RH** apporte aux entreprises une visibilité sur la richesse des partenaires de l'emploi et de la formation d'un même territoire. Il leur propose également un appui pour développer leurs politiques et outils de gestion ressources humaines afin de favoriser leur développement économique. D'autre part, la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (GPEC) permet d'anticiper l'évolution des marchés et des compétences nécessaires à l'entreprise en fonction de ses ressources disponibles. Enfin l'**Accompagnement des Mutations Economiques** (AME) permet quant à lui de repenser en profondeur l'activité et le positionnement de l'entreprise ainsi que les conséquences sur le plan humain – une démarche parfois indispensable pour s'adapter aux mutations du marché.

La CCI recueille à travers ces trois dispositifs des indicateurs issus des différents reportings. Ils permettent d'identifier entre autres les **métiers en tension**. Avec les acteurs de la formation et des secteurs concernés, la CCI cherchera et proposera des solutions pour remédier aux problèmes. Une harmonisation au niveau régional permettrait une visibilité plus large, à une échelle plus pertinente pour atteindre des effets de levier et envisager des solutions durables.

Pour **favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté**, la CCI Grand Lille a mis en place les Ecoles de la Deuxième Chance à Roubaix, Lille, Armentières et Saint Omer. Elles accueillent des jeunes de 18 à 25 ans sans qualification et sans emploi. L'entreprise est un élément essentiel du dispositif. Aux côtés de l'équipe pédagogique, elle participe à la vie de l'école et au contenu enseigné. En proposant une alternative à ces jeunes volontaires dans l'impasse, la CCI s'est engagée dans la lutte contre l'inemployabilité. Elle s'assurera donc de la pérennité des dispositifs qu'elle a initiés.

Objectif 4 : Affirmer notre positionnement métropolitain pour renforcer notre rayonnement international

Action 15 : Positionner le Grand Lille sur la scène internationale

Le Grand Lille doit conforter sa visibilité et sa reconnaissance à l'international. Pour cela, la CCI apportera son **appui dans l'organisation des grands projets** permettant de construire notre image et d'accroître notre rayonnement (événements culturels ou sportifs). Elle soutiendra aussi la **construction de grands équipements de niveau métropolitain** (Grand stade, Louvre Lens...) car la tenue de congrès ou d'événements internationaux permettra de positionner le Grand Lille dans le concert et dans le réseau des métropoles. De même, la CCI appuiera les **réseaux d'ambassadeurs** (Chtribu, Créativallée,...) qui valorisent le dynamisme et les savoir-faire de la région.

Le Nord-Pas de Calais occupe, en France, la quatrième place en termes de PIB réalisé à l'export. Ce résultat est le fait de quelques grandes entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires à l'international. Il s'agit donc, pour la CCI Grand Lille, de détecter davantage d'entreprises ayant un savoir-faire spécifique sur un marché afin de les aider à **développer leur chiffre d'affaires grâce aux exportations**.

Cette mondialisation de l'économie entraîne de fait une concurrence entre les territoires. Dès lors, pour **capter les investissements**, il est fondamental de **renforcer notre attractivité**. La CCI contribuera à la création et au **développement d'outils de marketing territorial et de promotion internationale**, à l'image du Project center. De plus, la CCI appuiera l'émergence d'outils de **développement territorial** et continuera à s'impliquer dans les agences telles que Saint Omer développement et l'APIM. Celles-ci renforceront l'accompagnement individuel des nouveaux investisseurs, en leur proposant de nouveaux services. Et pour favoriser l'intégration des nouvelles entreprises, une attention toute particulière sera portée à l'accueil, notamment des salariés et leurs familles.

Action 16 : Développer les Emplois Métropolitains Supérieurs

Baromètre de la dynamique métropolitaine, le tertiaire à forte valeur ajoutée est une composante essentielle de la stratégie de la CCI Grand Lille. Elle s'attachera donc à défendre la place des EMS dans le développement économique de la région et contribuera à la création d'un écosystème favorable.

Afin d'animer le partage et la mise en réseau, la CCI Grand Lille capitalisera sur son **outil opérationnel, Lille Place Tertiaire**. Les places thématiques (financière, capital investissement, juridique, stratégie, marketing et capital humain...), créées à partir de 2008, favorisent en effet les échanges et le réseau inter-entreprises et inter-acteurs. Le club d'affaires développe quant à lui les relations entre les offreurs et les demandeurs de services à forte valeur ajoutée.

Fort de ces caractéristiques, la CCI veillera à faire reconnaître l'importance du tertiaire dans la transformation de l'économie régionale et dans la création de valeur nouvelle. Elle participera à la valorisation et au rayonnement du tertiaire à forte valeur ajoutée en misant sur le **fonctionnement en réseau avec les autres métropoles**.

Action 17 : Encourager l'innovation et soutenir les pôles de compétitivité et d'excellence

Afin de renforcer le développement des entreprises et notamment le socle industriel du territoire, la CCI Grand Lille mise sur l'innovation. Pour cela, elle concrétise sa volonté d'améliorer l'environnement de l'entreprise en lui apportant des **solutions individuelles ou collectives**.

Elle aide les entreprises des secteurs de l'industrie et des services à **identifier et réaliser les bons projets** (innovations technologiques et non technologiques). Cela passe aussi bien par un pré diagnostic propriété intellectuelle que par des financements (OSEO, Prestation Technologique Réseau).

La CCI renforcera ses actions de repérage, de stimulation et d'accompagnement de projet. Elle permettra notamment le **rapprochement de l'industrie avec l'université et les laboratoires de recherche**, afin d'identifier de nouveaux produits et, par l'usage de technologies émergentes, d'adapter notre économie productive.

La CCI Grand Lille, qui accompagne les **Pôles de Compétitivité et d'Excellence** depuis leur création, continuera à leur apporter un soutien financier. Elle renforcera sa présence dans les conseils d'administration. Elle aidera **les PME / PMI à se rapprocher de ces pôles** et elle y renforcera leur rôle.

La CCI mettra sur pied des **programmes d'accompagnement sur les filières d'avenir**, comme le programme 3pod mené avec huit partenaires franco-wallons sur le design.

En menant ces actions, la CCI Grand Lille contribuera activement à la **mise en place du Schéma régional sectoriel Innovation et Recherche** qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation du Nord – Pas de Calais.

Action 18 : Inventer les modèles de demain et accompagner les mutations de l'environnement

Les entreprises ont à faire face à des enjeux qui se complexifient : impératifs environnementaux, temps réel, nouvelles technologies, volatilité de leurs clients, effet de seuil... La CCI Grand Lille doit aider ses ressortissants (commerces, industries et services) à la fois à **respecter ces nouvelles exigences et à en tirer profit**.

Les **perspectives de développement des entreprises sont aujourd'hui fortement liées à leur performance globale**. La CCI informe et sensibilise les dirigeants sur l'optimisation de la gestion des ressources (énergie, eau, matières premières), les nouvelles méthodes de management, l'éco-conception, la problématique des déchets... La CCI renforcera son **appui à l'industrie** en accompagnant ces entreprises dans de nombreux domaines : **stratégie, finance, ressources humaines, développement durable**... Elle contribuera aussi à **valoriser son image** auprès de l'opinion (intégration des problématiques environnementales) et auprès des jeunes (valorisation des métiers et communication sur les niveaux de compétences). Par son action sur l'emploi, elle apportera des **solutions sur les métiers en tension**.

Pour se développer, l'entreprise doit aussi **détecter les opportunités, être à l'affût des évolutions**. La CCI Grand Lille peut l'assister en proposant une **veille active** (Innosphere, Environnement-Maison®, Applica). Sur des secteurs porteurs identifiés, comme le tertiaire supérieur, de **nouveaux outils de prospective économique** seront mis en place.

Valeur ajoutée pour nos entreprises et nécessité pour notre territoire, les **réseaux** sont une priorité pour la CCI Grand Lille. C'est une **autre forme d'accompagnement des entreprises, complémentaire au suivi individuel**, qui s'appuie sur les entreprises leaders pour produire un effet d'entraînement sur l'ensemble du monde économique. La CCI s'investit donc dans l'animation de clubs, d'associations de zones d'activité, de grappes d'entreprises, de clusters, de communautés virtuelles... tels que le Club PLATO, le CRT de Lesquin, la Communauté Grands Chantiers, le Cluster Aquapris, Ci-you.fr...

Action 19 : Mener des actions communes avec les autres CCI territoriales et la CCI de région

Le territoire de la CCI Grand Lille a une **position géographique centrale** dans la région : elle a ainsi une frontière avec chacun des autres territoires des CCI territoriales. Sa position, son **rôle de pilier dans l'économie régionale** et les atouts conjugués des autres territoires offrent de nombreuses perspectives de développement. La CCI Grand Lille défend ainsi une conception de la Métropole ouverte où **chaque territoire apporte son concours au développement**. Dans le cadre de ses assemblées générales ou de ses commissions, la CCI développera la **culture de l'échange et la connaissance réciproque des acteurs**.

La CCI Grand Lille cherchera à **développer les synergies** avec les autres CCI territoriales. De nombreux sujets de coopération existent avec chacun des territoires : avec l'Artois, Euralogistic, Team 2, Louvre Lens, SIADEP ; avec la Côte d'Opale, synergie des ports, Aquapris, tourisme ; avec le Grand Hainaut, Pôle image, campus ferroviaire I-Trans, pour ne citer que quelques exemples. De nombreux sujets sont également transversaux comme le tourisme, la culture, la mobilité ou l'arrivée du canal Seine Nord.

Action 20 : S'inscrire dans une dynamique transfrontalière

La dynamique de la **Métropole s'affranchit des frontières**. Aussi la dimension transfrontalière fait partie intégrante de notre développement. La connaissance réciproque ainsi que les partenariats méritent d'être développés entre les institutions.

La CCI entend renforcer sa contribution au projet de l'Aire métropolitaine de Lille (AML). A travers l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, en tant qu'instance dirigeante, la CCI Grand Lille fera **entendre les intérêts économiques dans la gestion de l'AML**.

Elle **favorisera les projets transfrontaliers** en contribuant activement au GEIE EURO 3. Il s'agira par exemple de traiter des problématiques d'intérêt commun comme la mobilité à l'échelle de l'eurométropole. Par ailleurs en matière de formation, des synergies et des projets communs seront mis en place (université du numérique).

Pour **aider les entreprises à s'affranchir de la frontière**, la CCI continuera à les accompagner dans leur projet de développement notamment à travers les services du **CTE GO KMO** : accompagnement individuel, assistance aux formalités. Elle s'impliquera également, aux côtés de partenaires wallons et flamands, dans les actions collectives menées dans le cadre des **programmes Interreg** (IODDE,...).

Un cadre réglementaire et financier nouveau

La nouvelle organisation des chambres

La loi du 23 juillet 2010 et les décrets des mois d'août et décembre 2010 fixent le cadre nouveau dans lequel les CCI vont conduire leurs actions. Si le législateur a maintenu une organisation à trois niveaux, il a profondément modifié les rôles. La nouvelle architecture s'appuie aujourd'hui sur :

- Le niveau national avec l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI).
- Le niveau régional avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de région (CCIR).
- Le niveau territorial avec les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales.

Ces différents niveaux ne sont pas indépendants. Ainsi, pour préciser sa stratégie, la CCI de région Nord – Pas-de-Calais écrit huit schémas sectoriels thématiques. Les textes fixant la réforme des CCI en 2010 stipulent que les schémas encadreront les projets des CCI territoriales et de la CCI de région ; ils arrêteront des normes d'intervention et préciseront l'engagement budgétaire consenti. Nous retrouvons, au titre des schémas sectoriels obligatoires (prévus par décret), la gestion des équipements gérés, la formation et l'enseignement, la création et la transmission d'entreprises, le développement durable ; et au titre des schémas sectoriels décidés par l'assemblée générale de la CCI de région Nord-Pas de Calais, l'international, l'innovation et la recherche, le commerce, le tourisme.

Parallèlement 12 projets stratégiques ont été identifiés par la CCI de région. Ces douze projets seront, sur la période 2011-2015, déclinés en actions définies et réalisées par la CCI de région et par les CCI territoriales, dans le cadre des projets de territoires et des schémas sectoriels.

Dans le respect de ces orientations, la CCI Grand Lille a défini son projet qui précise, pour la durée de la mandature, ses priorités d'actions.

La RGPP

La Révision Générale des Politiques Publiques désigne le programme de modernisation de l'action de l'Etat lancé en 2007 et touchant l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des ministères. C'est dans ce contexte que le législateur a souhaité engager une réflexion plus large et voté la loi du 23 juillet 2010 qui pose le nouveau cadre d'organisation et d'action des Chambres de Commerce et d'Industrie. Ainsi, concernant les ressources fiscales, la loi prévoit une diminution de l'ordre de 15 % sur trois ans.

La CCI Grand Lille a choisi une démarche volontariste pour continuer à améliorer et à enrichir les services apportés à ses ressortissants, et faire en sorte que nous ne subissions pas les conséquences de la RGPP mais qu'elles découlent de nos choix.

Notre méthode consiste pour cela à baser nos choix financiers sur nos choix stratégiques, recentrer nos champs d'interventions et nos actions, repenser nos partenariats, favoriser la mutualisation des services avec la CCI de région, réaliser des économies de fonctionnement et développer nos ressources propres.

GRAND LILLE, METROPOLE MARCHANDE

CCI GRAND LILLE

Place du Théâtre
BP 359 - 59020 Lille Cedex
T. 03 20 63 77 77

www.grand-lille.cci.fr

